

## Lettres et démarches juridiques



En juin, nous avons – au nom des trois associations ASP, FSP et SBAP – soumis une lettre au Conseiller fédéral Alain Berset, dans laquelle nous proposons de participer à une solution constructive pour l'assurance de base. Sa réponse nous est parvenue le 30 août. Il y invoque l'étude du bureau BASS s'intitulant «La situation de la prise en charge de personnes concernées par les maladies psychiques en Suisse», selon laquelle il y aurait encore diverses lacunes dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, ainsi que dans les domaines *ambulatoire*, *intermédiaire* et *stationnaire*. Sur cette base, différentes solutions sont à élaborer afin d'en améliorer la situation – en incluant les cercles concernés. Puis, les associations seront à nouveau contactées au cours de l'automne. Nous sommes curieux de voir comment cela évoluera.

Suite à diverses demandes, les trois associations ont entre-temps lancé l'opération 'action lettres' dans l'ensemble du pays, invitant ses membres à unir leur force pour promouvoir le modèle d'ordonnance auprès du Conseiller fédéral Alain Berset. Cette opération offre aux psychothérapeutes l'occasion de se faire entendre et d'agir personnellement.

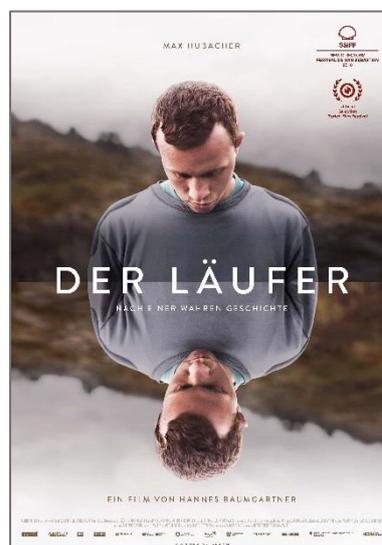
L'ASP ne reste pas non plus inactive. Nous avons entamé des discussions avec notre avocat et réfléchi quelles démarches juridiques pouvaient être entreprises pour arriver enfin à notre objectif. Nous sommes conscients qu'une procédure juridique peut tirer en longueur, mais avons la ferme opinion que le seuil de douleur est maintenant atteint et que nous ne nous contenterons plus de vagues promesses. Vous serez informé de la suite au plus tard dans la prochaine Newsletter.

Dernier point, mais pas des moindres, je me réjouis d'attirer votre attention sur la séance spéciale du film **DER LÄUFER**, une production cinématographique très remarquée, qui a aussi fait sensation au festival du film de Zurich. Nous sommes très heureux de pouvoir proposer à nos membres de visionner le film sous forme d'une projection matinale avec des tickets d'entrée à tarif réduit. Le film sera suivi d'un débat avec le metteur en scène Hannes Baumgartner, le producteur Ivan Madeo, l'expert en criminalistique Prof. Dr. Jérôme Endrass et le tout sera animé par la vice-présidente de l'ASP Veronica Defièvre, ce qui constituera le couronnement de cet événement exceptionnel. Des informations supplémentaires vous sont fournies dans le [déppliant ci-joint](#).

En me réjouissant de vous voir nombreux le 4 novembre lors de notre projection matinale, je souhaite bonne lecture à tous les lecteurs de cette Newsletter.

Cordialement,

Gabi Rüttimann



---

## Suisse romande: nouveau membre du comité

L'ASP se réjouit particulièrement de vous présenter Sandra Feroletto comme nouveau membre du comité. Avec son élection, les trois régions nationales seraient représentées au sein du comité et la communication avec la Suisse romande serait garantie. Avec ses titres de psychothérapeute, psychologue spécialisée et médiatrice, elle dispose d'un précieux bagage de compétence qui enrichira le travail au sein du comité. Nous souhaitons une chaleureuse bienvenue à Sandra Feroletto dans notre comité et nous réjouissons vivement de cette future collaboration.

[En savoir plus...](#)



---

## Retraite du comité intense



Cette année, la retraite du comité s'est à nouveau déroulée au bord du lac des quatre-cantons. Outre les questions stratégiques, nous y abordons les aspects opératifs, qui nécessitent une discussion approfondie. Par exemple, la LPsy demande-t-elle aux instituts de formation postgrade de proposer «suffisamment» de pratique clinique à ses étudiants. En sa qualité d'organisation responsable, l'ASP doit se confronter à cette question et consulter les instituts partenaires et la conférence de la Charte à ce sujet. [En savoir plus...](#)

---

## NOUVEAUTÉ: Adresse HIN protégée pour les membres de l'ASP

Sous le signe de directives de plus en plus sévères sur la protection des données, l'ASP a trouvé un accord avec HIN selon lequel les membres ASP peuvent acquérir une adresse HIN protégée à un tarif préférentiel. La plateforme HIN vous permet de communiquer à travers Internet en toute sécurité avec tous les prestataires, clients et patients, en conformité avec les exigences légales. Sécurisez-vous ainsi votre identité électronique. [En savoir plus...](#)



---

## Rétrospective sur le congrès PSY



Le congrès PSY s'est déroulé sur trois jours au Kursaal à Berne avec 1200 participants. Le public s'est à nouveau trouvé face à un énorme choix impressionnant d'exposés, symposiums et ateliers, dont un grand nombre ont attiré un large public. Grâce à sa collaboration au sein de la commission scientifique, laquelle a sélectionné les intervenants, le membre du comité de l'ASP Peter Schulthess a également contribué au fait que la psychothérapie a pu trouver sa place dans le programme. [En savoir plus...](#)

---

## Les prochaines offres de formation postgrade et continue



Dans le cadre de son cycle de formation postgrade et continue 2018/2019 concernant la théorie psychothérapeutique, l'ASP propose des cours de formation postgrade et continue en connaissances de base transdisciplinaires pour la pratique psychothérapeutique (seulement en allemand). Celles-ci font partie intégrante du concept ASP Integral lié aux orientations des instituts partenaires. Les psychothérapeutes en exercice sont également cordialement invités à prendre part aux cours proposés, qui seront alors considérés comme formation continue. [En savoir plus...](#)

### Impressum:

Texte: Marianne Roth

Élaboration: Marianne Roth

Production: Ursula Enggist

Traduction: Claudia Menolfi, Alessandro Arrigoni

© Assoziation Schweizer Psychotherapeutinnen und Psychotherapeuten ASP / Association Suisse des Psychothérapeutes ASP

Le contenu de cette newsletter est protégé par le droit d'auteur. Tous droits réservés.

ASP, Secrétariat, Riedtlistrasse 8, 8006 Zurich, tél. 043 268 93 00, [asp@psychotherapie.ch](mailto:asp@psychotherapie.ch)



Scannez ce code QR avec votre Smartphone et vous en saurez plus sur l'ASP.

### Déclaration de protection des données de l'ASP

En lisant cette newsletter et en visitant notre site Internet, vous confirmez que vous avez lu et compris notre déclaration de protection des données et que vous en acceptez le contenu.